



Association Loi 1901 déclarée sous le N° W662000345
Affiliée à la Société Canine du Languedoc Roussillon
Numéro d'Identification Société Centrale Canine : 3461

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU CLUB

1) La vie dans le Club

- La détente des chiens doit se faire à l'extérieur, et en dehors des cours.
- Ne pas entrer dans le club sans l'autorisation d'un moniteur ou d'un responsable...
- Ne pas entrer sur les terrains sans la présence des moniteurs ...
- Il faut s'inscrire sur le cahier de présence,
- Chacun doit prévoir son matériel : laisse et collier (pas de harnais), friandises (pas de croquettes), jouet, petites poches pour ramasser « les crottes »
- Les horaires des différents cours et entraînements doivent **IMPERATIVEMENT** être respectés,
- **Les chiens doivent être tenus en laisse à l'intérieur du club,**
- Les déjections des chiens doivent être ramassées immédiatement, et les petits paquets « cadeau » sont mis à la poubelle,
- Nous ne devons pas laisser nos chiens uriner sur les équipements du club,
- **L'adhérent s'engage à participer deux fois dans l'année : soit à l'entretien du club (nettoyage, rangement, réfection du club etc...) soit à l'organisation de concours (préparation, mise en place du matériel, aide le jour J...etc)**
- Respectons le matériel et les structures du club,
- Interdiction de fumer à l'intérieur des bâtiments et sur les terrains.
- Les personnes ne pouvant participer à un entraînement sont priées d'en informer le responsable.
- **RESPECT DU CHIEN IMPERATIF** dans le club
- On ne doit pas remettre en question les directives des moniteurs qui se mettent à votre disposition pour vous aider dans l'apprentissage de l'éducation ou des diverses disciplines.
- Seuls les moniteurs, membres du comité et compétiteurs sont autorisés à rentrer leur véhicule, les adhérents (sauf autorisation du président pour raison précise) doivent se garer sur le parking extérieur.

2) A l'extérieur du Club

- Vous n'êtes pas dispensés de ramasser les déjections, sur le parking et ailleurs,
- A l'extérieur du club, les chiens sont uniquement sous la responsabilité des maîtres et non du club.
- Il faut :
 - appliquer les enseignements du club dans la conduite de son chien,
 - véhiculer l'idée qu'un chien éduqué est un chien sans problème,
 - être un digne représentant du Club dans les événements auxquels participe l'adhérent

Adresser correspondance à :
M. Alain GARRIGUE - 9, rue des Pâquerettes - 66200 ALENYA
Tel.: 04 68 22 35 09 - email : jackie.garrigue@orange.fr